



ENVIRONNEMENT & PRÉVENTION DES RISQUES

Un nouveau sentier d'interprétation au cœur du vallon de Cuegne

Au cœur du vallon de Cuegne, Saint-Marcel-de-Careiret dévoile un nouveau sentier d'interprétation, soutenu par le Conseil départemental du Gard pour favoriser la découverte et la préservation du patrimoine naturel local.

Publié le 09/02/2026 -- Temps de lecture: 10 minutes



La commune de Saint-Marcel-de-Careiret a récemment entrepris la création d'un sentier d'interprétation destiné à valoriser le vallon de Cuegne et à favoriser la découverte du patrimoine naturel local.

Soutenu par le Conseil départemental du Gard, ce projet s'inscrit dans le Réseau local d'Espaces Sites et Itinéraires (RLESI) de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien et participe pleinement à la dynamique Gard Pleine Nature, qui vise à encourager les activités de pleine nature tout en préservant les richesses environnementales du territoire.

Une démarche intégrée dans la stratégie départementale

Le sentier illustre la stratégie portée par le Schéma Départemental de Cohérence des Activités de Pleine Nature, qui cherche à concilier préservation de l'environnement, développement d'une culture des activités de pleine nature et accès pour tous aux espaces naturels du Gard. Cette stratégie s'appuie notamment sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), garantissant une offre d'itinéraires de qualité, sécurisés et respectueux des milieux naturels.

Un soutien financier du Conseil départemental

Lors de la commission permanente du 10 octobre 2025, le Conseil départemental du Gard a attribué une subvention de 18 053 €, soit 40 % du coût total du projet (45 132 € HT). Cette participation permet la réalisation d'un sentier pédagogique destiné à sensibiliser petits et grands à la richesse du patrimoine naturel local.

Ce nouvel aménagement contribue à renforcer l'attractivité du territoire tout en encourageant une pratique responsable et durable des espaces naturels gardois.

Environnement & prévention des risques



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

■ *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*

■ *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

■ *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76